



# Les Archers d'Argences



## Mesures sanitaires à respecter pendant les entraînements

- Le tir n'est autorisé que lors des séances proposées par le bureau (Interdiction d'accéder au terrain hors de ces créneaux).
- Un système de réservation des créneaux est mis en place. Chaque archer souhaitant venir tirer lors d'une séance proposée devra obligatoirement s'inscrire au préalable via ce système (au plus tard la veille du créneau choisi avant 18h).
- Les réservations et l'accès au terrain sont exclusivement réservés aux archers confirmés du club (à partir de la deuxième année de licence), ou qui possèdent leur propre matériel.
- Seuls les archers ayant réservé une cible sur le créneau peuvent accéder au terrain. Aucun accompagnateur ne peut accéder au terrain (y compris les parents des jeunes).
- 8 archers au maximum peuvent être présents sur une même séance. Pour cela, seules les cibles suivantes sont ouvertes :

Nombre de cibles	1	1	3	1	2
Distance	15m	30m	50m	70m	Beursault (30m ou 50m)

- Une distance d'au moins 2m entre les archers doit être respectée dans toutes les situations (installation, déplacement aux cibles, etc...).

- Interdiction d'utiliser les bancs pour s'asseoir.
- Chaque archer ne devra pas arriver plus de 5 minutes avant le début du créneau réservé et repartir aussitôt la pratique terminée.
- Aucune vente ou distribution de produits alimentaires ou commerciaux ne sera faite sur le terrain. Chaque pratiquant devra venir muni de ses produits alimentaires (boissons, encas, etc.). Chacun repartira avec ses déchets produits lors de l'entraînement.
- Le temps de présence dans la structure doit exclusivement être dédié à la pratique. Aucun temps de partage ou discussion ne doit être organisé.
- L'accès au logis sera interdit (seul le responsable de la séance pourra y accéder).
- L'accès aux sanitaires sera possible. Leur utilisation sera conditionnée par un passage préalable au point d'eau avec savon pour le lavage des mains.